



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES QUARTIERS DE LA ROUTE DE LA ROUTE DE VENCE

Caucours, Collines, Combes, Léouvé, Sainte Colombe, Pain de Sucre, Presses, Travails, Verdun

La réunion du Conseil d'Administration de notre Comité a eu lieu le 31 janvier 2024 salle n° 03 de l'Espace Centre situé au numéro cinq de l'avenue de Verdun à Cagnes sur mer

Sont présents :

Pour le Conseil d'Administration : M. Louis Raillon, président ; M. Pierre-Jean Théron, Secrétaire ; M. Joseph Puglisi Trésorier ; M. Louis Boudet, ex Président ; et

Personnalités : Mr Romain Allemant, responsable Transport Mairie ; Mr Nicolas Delwich, responsable Comités de Quartier Mairie ; Mr Raphaël Rofidal, Hygiène salubrité Mairie

Invités par le comité: M. Germain Ferry vice-président d'honneur invité permanent; Mme Tordjeman

Début de la Réunion : 18h 20

DIAPO page 02 : Chemin des Presses

Parking et Passage piétons en face de l'entrée/sortie Technopolis : Passage piéton réalisé merci, et enlèvement comme demandé et annoncé du premier ralentisseur de la montée du chemin des Presses et adoucissement du second.

Demande : il serait sécurisant de signaler ce passage piétons par panneau .

DIAPO page 03 : 55 avenue de Verdun

Bonne réalisation : création d'un passage piétons vers arrêt du bus à hauteur de la sortie garderie.

Réponse : quelques places de stationnement ont été supprimées (5 en tout) à cause d'une norme prudente de visibilité, mais restent possibles pour moto ou vélo par exemple

DIAPO page 04 : Montée chemin des Travails

Comme demandé merci la vitesse de montée et descente des voitures est bien revenue en ville à 50 km/h, en gardant 30 km/h pour les poids lourds en descente mais il reste le problème des balises blanches jugées dangereuses pour les 2 roues, malgré les 2 balises blanches enlevées intermédiaires en entrée et sortie du rétrécissement pour qu'ils passent (un peu trop juste) entre balises et trottoir.

Suite à demande d'avis du comité, l'efficacité des balises sur les ralentissements n'est surtout que sur les poids lourds, et ne sont observables que lorsqu' il y a croisement de poids lourds ou bus à cet endroit, les voitures se décalent sans problème. On peut penser qu'avec le développement des vélos électriques, il y en aura de plus en plus qui souhaiteront emprunter sans risque et commodément sans les balises ce chemin même côté en montée.

Réponse : en cours d'études

DIAPO 05 page 5 : chemin des Presses

En sortie de la résidence médicalisée « Les Vallières », la voie a déjà été élargie au niveau de l'entrée de cet établissement mais reste dangereuse pour de multiples raisons :

- En montée du chemin cette entrée se situe juste après un gros virage à droite, donc visibilité réduite au sortir de ce virage
- Station de bus juste après cette entrée : le bus déborde sur la chaussée lors d'un arrêt
- Même remarque lors de l'arrêt de poids lourds de livraisons assez nombreux, ils empiètent sur la chaussée en attendant l'ouverture du portail

- Les voitures des visiteurs tout comme les ambulances doivent également attendre l'ouverture du portail en limite (sinon empiètement) de voirie.
- Encore plus de monde est prévu vu le nombre de constructions, attention aux contraintes entrées/sorties à bien élargir. La sortie 2 Technopolis est gênée par un poteau (voir photo et voiture dans l'autre sens qui évite la voiture sortante en montant sur le trottoir...) et les règles actuelles pour les nouveaux bâtiments.

Réponse : Le chemin a été élargi au maximum possible, déplacer la station du bus n'est pas évident comme solution. Il est suggéré de prendre contact avec la direction de l'EHPAD pour essayer de faire ouvrir le portail juste avant l'arrivée des véhicules qui n'auraient donc pas à s'arrêter en attendant le passage. Avec les moyens de communications actuels c'est possible, le tout est d'en mesurer l'importance pour la sécurité. Réunion avec la directrice EHPAD ?

DIAPO Page 6 : Déchetterie

Le problème de circulation dangereuse à cause de la file de voitures, en attente le long de la route de Vence, pour entrer dans la déchetterie est reconnu par tous. De plus cela gêne la visibilité pour sortir. Le plan suggéré par le Comité de Quartier en CA de Novembre 2021 et AG mars 2022 est reconnu intéressant avec prise en compte de la solution possible d'entrées et sorties différentes, mais est malheureusement « toujours à l'étude » entre les services de la métropole fonctionnement déchetterie et circulation. Ce serait bien d'avoir une réponse pour l'AG.

Réponse : une demande récente de Mme Torre a été faite à la direction de la collecte déchetterie, sans obtenir de réponse de la Métropole. La Métropole est effectivement à relancer d'ici l'AG avec un représentant sur le problème.

DIAPO Page 07 : Grille chemin des Collines

Lors de nos dernières réunions, nous avons exposé le problème de captage insuffisant des eaux pluviales venant du Chemin des Myrtes. En effet une demi-grille au carrefour Myrtes-Puits fleuri-chemin des Collines récupère une partie d'EP et envoie cette eau vers le chemin du Puits Fleuri où existe une descente publique des Eaux Pluviales. A cause de la topographie des lieux, beaucoup d'eau passe à côté de la demi-grille et vient augmenter de flux chemin des collines. Le Comité de Quartier a suggéré de poser une seconde demi-grille en raccordement de la première donc chemin des Collines afin de capter correctement les EPs et ainsi évacuer ce flux vers le Puits Fleuri.

Réponse : étude faite et les travaux sont inscrits par la Métropole pour 2024, Monsieur Cremeaux (déjà venu en AG) suit l'affaire.

Arrivée de Monsieur Raphaël Rofidal

DIAPO page 8 : 25 chemin des Collines

Pour rappel : Pas de réseau pluvial chemin des Collines, ce chemin devient un ruisseau en cas de fortes pluies. Au n°25 se trouve une résidence toute en descente souvent inondée à ce moment-là. Un regard a été créé devant l'entrée de cette résidence pour tenter d'évacuer cette eau à travers un deuxième regard 15 mètres plus bas. Ce deuxième regard étant borgne, l'écoulement se fait par débordement sur le chemin des Collines. Etant dans un système borgne, pas d'évaporation possible après la pluie et donc odeurs et culture de moustiques. Un lien a été posé entre EP vers EU au niveau du premier regard, histoire de vider les regards. Le système quelque peu anormal fonctionne mais provoque un nouveau problème. Le lotissement étant en pente, une pompe de relevage est nécessaire pour l'évacuation des eaux usées. En cas de fortes pluies le flux important bloque la pompe de relevage et renvoie les EU vers le bas d'où inondations..

Le Comité de Quartier a suggéré deux actions pour régler le problème: l'une visant à supprimer la jonction EP vers EU et l'autre éloigner davantage le caveau du bas pour ensuite laisser ruisseler le débordement chemin des Collines avec la pente nécessaire pour assécher ces caveaux,

Réponse : Le problème est complexe. La solution provisoire crée une anomalie EP vers EU. Il y a une proposition du service eaux pluviales de générer effectivement une cuvette décalant l'écoulement plus loin, mais qui nécessite déplacement sur place avec la voirie.

Le comité s'y joint volontiers et est en phase avec cette solution, avec espoir d'acceptation pour résoudre ce problème courant 2024

DIAPO page 9 : Chemin des Collines à hauteur des Mas du Léouvé

Deux sujets distincts :

- Le plan cadastral : lors de la cession du talus à la mairie chemin des Collines par acte notarié en 1996, 3 parcelles ont été créées au niveau cadastral : les parcelles 133 ; 123 ; et 128. Elles figurent sur l'acte notarié et sur le cadastre du 29/01/1996 montrant la cession à la commune. Aujourd'hui, ces parcelles ne figurent plus au Cadastre officiel mis aussi bien à la mairie que sur le G.I.S. de la métropole. La bande est devenue globalisée, sans numéro...
- Est-ce la raison pour laquelle :
 - o le mur de soutènement n'est toujours pas terminé car il manque toujours 1 parcelle à chaque bout à protéger
 - o L'entretien n'est pas fait : entretien des chênes ; enlèvement des souches pourrissantes, remblai comblé prévu avec pente régulière et plantée pour stabiliser le haut du talus
 - o défrichage saisonnier manquant en particulier sur les deux zones de cette bande sans mur

Réponse : Il se pourrait en effet que la précaution de la mairie à l'époque ait été un potentiel élargissement de la route, sans forcément transférer la bande de talus à la métropole lors du transfert de compétences, la parcelle reste alors communale. La commune considère que l'élargissement du mur n'est pas forcément une priorité. Par contre il faut clarifier à qui appartient cette bande et effectivement entretenir. On va contacter le service espace vert de la commune.

Pour information sur le haut du chemin de Léouvé, le projet de cession des privés avant réfection voirie avance. Il manque 1 ou 2 propriétaires à faire signer pour la PPA « Prise de Possession Anticipée »

DIAPO page 10 : câblage câbles fibre ou électricité

Le câblage fibre est souvent bâclé et non professionnel. Au point de vue esthétique ce n'est pas présentable et au point de vue fiabilité technique, c'est pire et très gênant pour les habitants. L'on voit des câbles qui se détendent et pendent lamentablement, entourés ou embrouillés par la végétation, avec des raccords par ci et par là.

Nous savons que ce problème est assez général mais aimerions savoir si une action Mairie ou Métropole est en cours pour faire en sorte que ce réseau, de plus en plus indispensable aujourd'hui, ne se dégrade assez rapidement, avec un accès à internet de manière intermittente ...

Réponse : le comité peut faire remonter des cas critiques où le câblage est visiblement à risque de par la végétation. Sur des signalements critiques du comité, il est convenu que les élus peuvent faire intervenir la brigade de l'environnement. Le maire sans réaction du propriétaire après l'injonction de couper la végétation qui dépasse sur la voirie et impacte les câbles, peut déclencher les travaux d'office. Il existe aussi un responsable réseau à la mairie, face aux sous-traitants non contrôlés qui même piquent un ancien connecté pour brancher un nouveau !

DIAPOS pages 11 : 28 au 38 Chemin des Caucours

Monsieur Louis Boudet, ex-président, rappelle son action en 2013 : Chaussée très dégradée depuis encore plus longtemps entre les N° 28 et 38. Les arbres dont les racines sont sous l'enrobé ont provoqué les ondulations actuelles, et les travaux n'étaient pas lancés par peur d'abimer les arbres ! C'est pourtant à la mairie de contacter les propriétaires dont les arbres abiment la route. En pratique les racines sont visiblement mortes car cela ne bouge pas depuis, la route restant très dégradée. Les procédures pour savoir qui est responsable et surtout qui paie sont sans fin.... Faut-il attendre un incident ou un accident pour enfin intervenir ?

Réponse : Il y a eu effectivement un changement de jurisprudence. La métropole peut attaquer un privé dont les arbres abiment la route. La difficulté étant de prouver ce qu'il doit payer, une réfection de chaussée étant de coût souvent important pour un privé. Ce type de problème a été discuté avec Monsieur le Maire, qui sur le principe est favorable pour débloquer ici la situation de faire les travaux incluant d'enlever les racines et refaire le bitume. Le budget métropolitain devrait être discuté en mars et il faudra alors arbitrer en fonction.

DIAPO Page 12 : lignes aériennes 20 000 volts

Il y a encore en notre ville des lignes électriques aériennes en 20 000V à nu, dont 2 identifiées proches forêt, non seulement aux Caucours mais également en centre-ville au-dessus de la petite « route » de France entre le Chemin de l'Hubac et l'avenue de Verdun, où un court-circuit spectaculaire a fait fondre 2 jarretières en haut du pylône côté Verdun. Heureusement ce n'était pas un des pylônes côté forêt vers Hubac, la forêt aurait pu prendre feu. Ces 2 tronçons sont les plus dangereux pour la forêt et donc aussi pour les nombreux habitants autour, en ville.

Pour le Chemin de Sainte Colombe après le camping, cet endroit semble moins critique, car pas trop de végétation autour.

Réponse : le problème est reconnu

DIAPOS pages 13 ; 14 ; 15 ; 16 : Comparaison Avant/Après le passage d'Enedis, il reste la responsabilité propriétaire forêt

Enedis a enfin élagué aux Caucours, suite à notre demande depuis 2019 et aide de la mairie pour 2 rendez-vous sur place. Le travail en comparant avant/après est clairement « à minima » alors qu'ils avaient sur place amenés des gros moyens. Au lieu de résoudre tout ce qui menaçait leurs fils, ils se sont strictement limités à leurs propres obligations sur le 20 000V, sans traiter à cette occasion les menaces sur leurs fils incombant au propriétaire de la forêt. Ils n'ont rien coupé de ce qui débordait sur la route et en hauteur parfois dans certains fils 220V et surtout les 2 arbres identifiés trop haut au-dessus des fils et pouvant les faire tomber avec le vent, comme ce qui s'est passé lors de la tempête Ciaran.

Pour les habitants et l'importance de cette « langue » de forêt, il faut maintenant que ce soit le propriétaire qui remplisse ses obligations. Il faut une injonction de Mr le Maire envers les propriétaires concernés pour que cela se fasse. Il suffit de couper en particulier les 2 arbres dangereux, pourtant identifiés dans la lettre envoyée à ENEDIS par le comité, et enlever ou élaguer les arbres à moins de 2 mètres. Si les 2 arbres tombent, le propriétaire paie les dégâts et si accident il s'agit là d'une responsabilité au pénal... La procédure est connue et les articles de règlements aussi. Le comité se propose de rédiger un exemple de lettre avec la photo.

Réponse : On peut imaginer une réunion avec Enedis, suite aussi à d'autres difficultés. Effectivement le travail à minima d'Enedis nécessite maintenant une injonction au propriétaire de la forêt sur ses propres obligations. Votre information et article sur la pénalité historique d'ENEDIS suite à la tempête m'intéresse, ainsi que votre proposition de lettre à m'envoyer par mail.

Hors réunion : le mail complet a bien été envoyé par le comité à Monsieur Delwich

DIAPOS pages 17 et 18 : Plan départemental de protection des forêts Contre l'incendie (selon Code Forestier)

La Diapo 17 montre ce qui se fait dans le Vaucluse avec un syndicat mixte forestier en fonction des priorités état/ONF/collectivités et détermine avec ENEDIS une planification annuelle. Il semble que l'on en soit bien loin dans les Alpes Maritimes Diapo 18, puisque ENEDIS n'a rien présenté y compris à la préfecture des Alpes Maritimes lors de l'établissement du PD PFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie).

Question : pourquoi Enedis ne participerait pas au COTECH comme le font les autres responsables de grands linéaires qui se savent responsables de la protection de la forêt contre les incendies (RTE, SNCF, autoroutes ...) ?

Réponse: A clarifier avec ENEDIS, sujet au niveau préfecture département

DIAPO page 19 : circulation au Pain de Sucre

Lors de l'entrée sortie de l'Ecole du Pain de Sucre, la circulation était très difficile.

- Stationnement gênant lors des horaires d'entrée sortie sur une voie relativement étroite
- Utilisation trop partielle du bus de l'école
- Verbalisation trop rare

Certaines actions ont été bénéfiques :

- mise en place des interdictions de stationner aux endroits gênants aux heures d'entrée/sortie d'école
- valider la présence de la police aux moments d'entrée-sortie
- création de places de stationnement aux endroits possibles (5 places près pylone)

- enfin, mise en place d'une caméra à verbalisation automatique pour mettre les PVs demandés par les habitants !

Il y a eu des mesures fortes, merci

DIAPOS pages 20 ; 21 ; 22 : Feu Van Wijk

Les voitures attendant au feu du chemin Van Wijk n'étaient pas très visibles que ce soit dans le sens montant, descendant ou venant du chemin de Van Wijk à cause de branchages et autres touffes de végétations sur le terre-plein séparant le feu de la route de Vence. Un élagage a été effectué mais il reste deux branches identifiées sur les photos à enlever pour plus de visibilité, dont une qui penche de plus en plus sur la route de Vence.

Il est également demandé de couvrir par une grille basse à gauche en montant Van Wijk, trop de feuilles mortes et autres détritus encombrant et nuisent à l'écoulement et seraient ainsi ramassées par le camion balai. Il faut aussi reprendre le grillage à cet endroit, entre route et terrain communal (qui est au-dessus de celui de M. Bontempi) pour éviter tout dépôt et entrées sauvages.

Remarque : Bonne note est prise.

DIAPOS pages 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 : nuisances et enquête pigeons et rats chemin de sainte Colombe et Pain de Sucre

Alertés par Mr et Mme Villemin, les membres du comité qui se sont documentés sur le fait que rats et pigeons étaient signalés en surnombre autour de leur quartier mais centrés aux environs du 54 chemin de Sainte Colombe ont pu le constater. Il semble plausible que si ces animaux foisonnent c'est que quelqu'un les nourrit ... Cela dure depuis plusieurs années mais devient insupportable avec les nuisances associées qui augmentent (fientes, rats) etc.. Une action en justice des proches voisins leur a donné raison avec condamnation au 54 de Mme Pastre, mais n'a pas résolu le problème, car les pénalités ne sont que partiellement appliquées pour l'instant, et se heurtent à la difficulté pour les plaignants d'apporter des preuves juridiques de la continuation de nourrissage pour pouvoir appliquer l'astreinte pourtant lourde (300€/jour). Après avoir pris rendez-vous et visité sur place, le SCHS (Service Communal d'Hygiène et Salubrité) sollicité pour enquêter par la Mairie, a souhaité recevoir, les résultats d'une large enquête que nous avons lancée, synthétisée et envoyée (en accord avec nos membres) au sujet de ces nuisances pour pouvoir mesurer l'étendue du problème. En 15 jours nous avons eu exactement 55 signatures dont certaines viennent même du Pain de Sucre. Une visite complémentaire un après-midi en sonnant aux portes a porté l'enquête à 60 signatures, avec une carte localisant les signataires avec des commentaires très significatifs (Page Diapo 26). Les étoiles en noir sur la carte montrent ceux indiquant la présence anormale de rats, centrée et dense autour du 54. Les services SCHS sont venus constater, et ont finalisé leur rapport avec un autre formulaire, rempli sur place lors de visites ou reçu par la poste

Les polices (nationale et municipale) ont pu très utilement visiter (sans RDV) et découvrir des preuves irréfutables : il faut agir, il y a nuisance par nourrissage de pigeons et menace sanitaire de quartier par familles de rats vues sur place au 54.

Nous suggérons (Diapo Page 27) trois actions par la mairie :

- Le RSD (Règlement Sanitaire Départemental) dont l'application revient à Monsieur le Maire, permet une procédure consistant pour lui à envoyer au procureur, suite aux constatations existantes une demande d'amende pour Mme Pastre, car l'existence (si ce n'est la copie de la lettre) peut être utile aux plaignants dans leur action juridique
- Un programme de dératisation chez Mme Pastre semble inéluctable en travaux d'office, quitte à voir ensuite si Mme Pastre peut ou non payer.
- Une réduction de la population de pigeons, par exemple par graines contraceptives (un retour d'expérience à Barcelone est éloquent sur la durée)

Puis il faudrait examiner le cas de cette personne qui a vraisemblablement besoin de soins et d'accompagnements pour éviter une rechute. Le CCAS est déjà passé sur place avec la police.

Réponses : la Mairie est informée et donc suit cette affaire de près jusqu'au cabinet de M. le Maire, Monsieur Lucas. Le besoin de dératisation inéluctable chez Mme Pastre est acquis, avec probablement la nécessité de l'autorisation d'un juge pour entrer et pouvoir le faire. Une action d'euthanasie de pigeons est également envisagée.

Hors réunion : la société Assainissement Services est venu depuis sur place pour voir, et confirme la nécessité de traiter chez Mme Pastre à la source du problème et donc de pouvoir y entrer.

DIAPOS Pages 28 ; 29 ; 30 ; 31 : le bus du Samedi

Le Comité était demandeur d'un bus pour désenclaver les collines par aller/retour collines/centre, suite à enquête précédente auprès de nos membres.

Historiquement, il y avait trois lignes régulières et plusieurs passages par jour, mais elles ont été supprimées peu après 2000. Depuis, ceux qui ont un certain âge ne pouvant ou ne voulant pas conduire ni embouteiller davantage le centre-ville se sentent isolés. Certains vont à pied et remontent parfois chargés toujours à pied. Ce n'est pas à la portée de tous ..

Après pas mal de réunions un parcours a été convenu et initié avec test une fois par semaine, le samedi matin de 9h50 (aller) à 12h00 (départ du retour) avec 4 stations : Colombine ; Sainte Colombe ; Caucours et la Quiétude puis descente au terminus le square Bourdet. Ce test a été poursuivi jusqu'à présent, mais nous aimerions à l'usage qu'il soit légèrement modifié pour intéresser plus de personnes. Nous souhaitons donc :

- avancer l'heure de départ à **9h00 à la Quiétude** au lieu de 9h50 . Le but est d'arriver en ville plus tôt de manière à faire éventuellement son marché pendant qu'il est bien achalandé.
- Avancer l'heure de retour . But : être de retour avant 12h30 , bien trop tard pour cuisiner un samedi donc départ pour **retour 10h40 au square Bourdet**
- Changer le parcours avec **aller et retour selon le même itinéraire (Page diapo 31)** . But : Actuellement, le parcours aller est :
 - o Colombine ; Sainte Colombe ; Caucours : La Quiétude et Square Bourdet. Pour arriver à Colombine, le bus doit monter le chemin de Sainte Colombe puis faire demi-tour arrêt à Colombine, arrêt à Sainte Colombe puis descendre tout le chemin de Sainte Colombe jusqu'au rond-point de l'avenue de Verdun et remonter vers Vence, tourner au feu de Van Wijk, passer devant la Quiétude pour aller aux Caucours. Là , il fait demi-tour et arrêt aux Caucours arrêt cette fois à La Quiétude, puis chemin de Van Wijk, et descente vers la montée du Château , là il prend la Place Sainte Luce et square Bourdet qu'il faut contourner pour arriver sur l'arrêt en face de la police municipale. Avec ce trajet, le bus fait deux demi-tours descend et remonte 2 fois le chemin de Sainte Colombe et également vers la Quiétude sur le chemin des Caucours.
 - o le parcours retour : Square Bourdet , Quiétude, Caucours, chemin de Léouvé puis Chemin de Sainte Colombe, là il descend sur Colombine, et Sainte Colombe

C'est ce parcours retour que nous suggérons pour l'aller aussi la distance parcourue par le bus est alors divisée pratiquement par 2. Nous demandons alors un **arrêt plus direct avenue de Verdun (cinéma)** et la possibilité de considérer tous les arrêts autres que ceux d'origine qui sont sur notre itinéraire comme étant des arrêts facultatifs donc prendre quelqu'un s'il attend à l'arrêt quel qu'il soit. Cela pourrait un peu aider à prendre plus de monde sur le parcours sans vraiment le ralentir.

Réponse : Monsieur Romain Allemant nous annonce une réunion le 27 Février de Monsieur le Maire avec le service mobilité de la métropole. Je rajouterai le sujet à l'ordre du jour pour avoir une réponse. Par ailleurs je vous informe que la circulation sera bloquée Chemin des Caucours pour la course « La Calade » le 24 mars 7h-13h.

En remerciant l'ensemble des participants, la séance est levée à 20h45

Le Secrétaire :



Pierre-Jean THERON

Le Président



Louis RAILLON